

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Pays de Colombey et du sud Toulous

Périmètre d'étude

42 communes, dont 37 situées en Meurthe-et-Moselle et 5 dans les Vosges. 3 cantons concernés, environ 10 800 habitants

Les conclusions de l'étude préalable

Le diagnostic préalable a déterminé 14 thématiques réparties en 4 axes d'intervention :

- **Le développement de l'offre locative privée :**
 - la mise aux normes de confort du parc locatif existant
 - la résorption de la vacance résiduelle
 - la construction neuve et les transformations d'usage,
 - la lutte contre l'insalubrité et l'habitat indigne
 - la production de logements à loyers maîtrisés
 - la maîtrise des coûts liés à l'énergie
 - la production de logements locatifs adaptés au handicap ou à la perte de motricité, et notamment de petits appartements en rez de chaussée sur les communes principales.
- **L'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants :**
 - la mise aux normes de confort du parc le plus ancien,
 - l'aide aux propriétaires à très faibles revenus,
 - les besoins spécifiques des propriétaires âgés, en termes d'adaptation du logement à la perte d'autonomie,
- **La préservation et la valorisation du patrimoine traditionnel :**
 - le traitement des ruines,
 - la valorisation des caractéristiques de l'habitat rural lorrain
 - la valorisation des cités ouvrières
- **Le Développement Durable :**
 - le développement des énergies renouvelables

Les objectifs de l'OPAH du Pays de Colombey et du sud Toulous

L'étude préopérationnelle a défini les objectifs suivants pour la phase opérationnelle de l'OPAH (2008-2010) :

- **104 logements de propriétaires occupants** (dont 6 en sortie d'insalubrité) à remettre aux normes, pour une enveloppe de 300 354 €
- **88 logements locatifs** à réhabiliter, dont 25 vacants 4 sorties d'insalubrité, pour une enveloppe financière de 398 000 €
- **10 logements à créer en transformation d'usage** à l'aide de 87 500 € d'aides financières

Soit au total, 202 logements à créer ou réhabiliter à l'aide de 785 854 € d'aides financières



Le diagnostic préalable étudie les spécificités du territoire



Le diagnostic préalable analyse le marché du logement, l'état du bâti, notamment dans une optique de lutte contre le logement insalubre.

L'expertise du CAL de Meurthe-et-Moselle

- Une parfaite connaissance du terrain
- Une concertation étroite avec les élus
- Une maîtrise totale de tous les mécanismes des OPAH
- Des propositions d'actions concrètes et opérationnelles